



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2000/126
3 mars 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS ET
ESPAGNOL

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-sixième session
Point 11 b) de l'ordre du jour provisoire

DROITS CIVILS ET POLITIQUES ET, NOTAMMENT : DISPARITIONS
ET EXÉCUTIONS SOMMAIRES

Note verbale datée du 11 février 2000 adressée au Haut-Commissariat
aux droits de l'homme par la Mission permanente du Mexique auprès
de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente du Mexique auprès de l'Office des Nations Unies et des organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et a l'honneur de se référer au rapport sur la mission effectuée au Mexique du 12 au 23 juillet 1999 par la Rapporteuse spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, contenu dans le document de la Commission des droits de l'homme E/CN.4/2000/3/Add.3.

À cet égard, la Mission permanente du Mexique transmet au Haut-Commissariat les commentaires et observations du Gouvernement mexicain* concernant le rapport considéré afin qu'ils soient distribués en tant que document officiel de la cinquante-sixième session de la Commission des droits de l'homme, soit en annexe au rapport de la Rapporteuse spéciale, soit, si cela n'est pas possible pour des raisons pratiques, sous forme de document distinct à distribuer en même temps que le rapport.

* L'annexe est reproduite telle quelle dans la langue dans laquelle elle a été reçue, à savoir l'anglais.